

CONCOURS QUALIFICATIFS 3^e ET 4^e DIVISION
REGLEMENT 2017-2018

- INSCRIPTIONS

La fiche d'inscription d'équipe au 1^{er} concours vaut déclaration d'équipe. Le capitaine devra figurer sur la 1^{ère} ligne et préciser son AS d'appartenance.

Pour la bonne organisation du championnat : pour chacune des 4 premières journées, adresser au CBD fiche d'inscription et chèque de 25 euros libellé à l'ordre du CBD, avant le 1^{er} octobre 2017.

Bien indiquer lors de votre envoi le lieu des 4 compétitions choisies, ainsi que le nom et numéro de téléphone du capitaine d'équipe au dos de chaque chèque.

- REGLEMENT

Participer à 1 seul concours par week-end

Pour tous les concours le nom du capitaine d'équipe sur la première ligne de la fiche d'inscription est obligatoire

Equipe de 4 ou 5 joueurs : 3 joueurs de l'équipe de base à chaque concours. La présence du capitaine n'est pas obligatoire, mais son nom doit figurer sur la fiche et porter la mention « absent » à la suite de son nom.

Compétitions non ouvertes aux -18

Pour les 3^e D : La composition d'équipe peut comporter un seul M3 (règlement fédéral)

Partie en 13 points ou 2h

Début de la compétition au choix de l'organisateur (1 ou 2 parties le matin)

Tenue obligatoire : haut

Présence indispensable d'un arbitre désigné par le CBD et pris en charge par l'organisateur

Tirage en présence de l'arbitre et des capitaines des équipes présentes qui le souhaitent ½ heure avant le début de la compétition. En cas d'absence ou de retard de l'arbitre, le tirage se fera en présence de 2 représentants des joueurs. Ces joueurs ne seront pas licenciés dans l'AS organisatrice ni dans son Secteur (dans la mesure du possible). Ils seront garants du bon déroulement du tirage.

Points de catégorisation, **3 points au vainqueur du C1, 2 point au finaliste du C1, 1point aux demis finalistes du C1**

Attention : ces points sont distincts des points de qualification servant au classement : voir plus bas.

- DEROULEMENT DE LA COMPETITION : tirage unique (voir tableau en annexe)

1^{ère} phase:

1^{er} concours (C1) ; 1^{ère} partie : tirage intégral (2 équipes de la même AS ne peuvent se rencontrer à cette partie)

2^e phase:

- 2^{ème} partie de C1
- 1^{ère} partie du 2^{ème} concours (C2) qui oppose les perdants de la 1^{ère} partie de C1

3^e phase :

- 3^{ème} partie de C1
- 2^{ème} partie de C2
- 1^{ère} partie du 3^{ème} concours (C3) qui oppose les perdants de la 2^{ème} partie de C1

4^e phase: finales des 3 concours

- ATTRIBUTION POINTS de QUALIFICATION et CLASSEMENT :

Ces points de qualification n'ont rien à voir avec les points de catégorisation pour la montée ou le maintien : ils ne servent qu'au classement des équipes après les 5 concours qualificatifs (4 seulement pour le premier du classement).

L'AS organisatrice devra adresser, le lendemain, au CBD les fiches d'inscription et le tableau de la compétition pour que ces points soient comptabilisés par le bureau permanent.

L'attribution des points tient compte de la participation, du nombre de parties gagnées (**1 point pour les parties gagnées d'office dans le C1 et un1/2 point pour les parties gagnées d'office dans le C2 et C3**) Ci-dessous exemple pour un concours complet :

ATTRIBUTION POINTS 16 QUADRETTES 3e D ou 4e D			
	Participation	Parties gagnées	Total
Gagnant 1er concours	2	4 parties à 2 points	10
Finaliste 1er concours	2	3 parties à 2 points	8
1/2 finalistes 1er concours	2	2 parties à 2 points	6
Gagnant 2e concours	2	3 parties à 1 point	5
Finaliste 2e concours	2	2 parties à 1 point	4
1/2 finalistes 2 ^e concours	2	1 partie à 1 point	3
Gagnant 3e concours	2	1 partie à 2 points 2 parties à 1 point	6
Finaliste 3e concours	2	1 partie à 2 points 1 partie à 1 point	5
1/2 finalistes 3e concours	2	1 partie à 2 points	4
Perdants 1ère partie du 1er et du 2e concours	2	0 point	2
Concours incomplet : office C1 : 1 point			
Concours incomplet : office C2 et C3 : ½ point			

Remarque préliminaire :

C'est le total des points obtenus dans tous les concours qualificatifs auxquels l'équipe a participé qui est retenu, aussi bien pour le classement à l'issue du 4^{ème} week-end que pour celui à l'issue du 5^{ème} week-end.

Classement après le 4^{ème} week-end

- le 1^{er} de chaque division sera qualifié pour le championnat de France et ne participera pas à la compétition du 5^{ème} week-end

Equipes participantes du 5^{ème} week-end (1 seule journée ; 1 seul site par division)

Ce sont, dans chaque division, les 16 équipes classées du 2^{ème} au 17^{ème} rang à l'issue du 4^{ème} week-end ; ces équipes devront adresser leur fiche et le chèque de 25 € pour confirmer leur participation.

Classement à l'issue du 5^{ème} week-end

- le 1^{er} du classement final sera qualifié pour le championnat de France ainsi que le vainqueur du concours C1, s'il se trouve 1^{er} au classement final c'est le 2^{ème} du classement final qui est qualifié**
- En 4^e D : Les 4 équipes suivantes iront aux fédéraux ainsi que les vainqueurs des concours C2 et C3, si les vainqueurs sont classés parmi les 4 équipes suivantes c'est les 2 suivantes qui participeront aux fédéraux sans passer par les éliminatoires de secteurs en conséquence 26 qualifiés en éliminatoires de secteur au lieu de 32)
- En 3^e D : Les 4 équipes suivantes iront aux fédéraux ainsi que les vainqueurs des concours C2 et C3, si les vainqueurs sont classés parmi les 4 équipes suivantes c'est les 2 suivantes qui participeront aux fédéraux sans passer par les poules (les 2^{ème} 3^{ème} et 4^{ème} seront 1ers de poules et les 5^{ème}, 6^{ème} et 7^{ème} seront 2^e de poules)
- En cas d'égalité : on retiendra le nombre de C1 gagnés, puis le nombre de finales de C1 jouées, puis le nombre de ½ finale de C1 jouées, **puis le nombre de partie de C1 gagnées, puis le nombre de C3 gagnés, puis le nombre de finales de C3 jouées, puis le nombre de C2 gagnées, puis le nombre de finales de C2 jouées, etc.**
- NB : le nombre d'équipes qualifiées pour le championnat de France peut être revu en fonction du nombre de qualifié attribué par la fédération. Il peut être égal mais non supérieur qu'aux fédéraux (Validation fin janvier du nombre de qualifiés par la Commission des Concours Qualificatifs)**

• PRIX MINIMUM

Inscriptions : 25 €

Indemnités des 2 premières parties : 25 €

Indemnités des autres parties : 35 €